



**Bulletin d'inscription
pour l'Aravis Snow Trail
Samedi 29 Mars 2014
Départ de la course à 8h**



à La Giettaz en Aravis

Cochez la formule souhaitée :

Inscription jusqu'au vendredi 28 mars, 15h :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Inscription course soft : 15 € | <input type="checkbox"/> Inscription course soft et au repas : 25 € |
| <input type="checkbox"/> Inscription course expert : 15 € | <input type="checkbox"/> Inscription course expert et au repas : 25 € |
| <input type="checkbox"/> Inscription « Croué Trail » : 2 € | <input type="checkbox"/> Inscription « Croué Trail » et au repas : 12 € |

Inscription sur place le jour de l'épreuve (le samedi 29 mars 2014 dès 7h) :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Inscription course soft : 20 € | <input type="checkbox"/> Inscription à la course et au repas : 30 € |
| <input type="checkbox"/> Inscription course expert : 20 € | <input type="checkbox"/> Inscription à la course et au repas : 30 € |
| <input type="checkbox"/> Inscription « Croué Trail » : 4 € | <input type="checkbox"/> Inscription « Croué Trail » et au repas : 14 € |

Inscription accompagnateur(s) au repas : x 10 € =

Règlement à l'ordre de « Régie des recettes de l'Office de Tourisme du Val d'Arly »
Envoyer le tout à :

Office de Tourisme du Val d'Arly/Bureau de La Giettaz
Aravis Snow Trail
Chef Lieu
73590 LA GIETTAZ

Nom : **Prénom :**

Adresse complète :

.....

Code Postal : **Ville :**

TEL : **E-mail :**

Sexe : M F **Date de Naissance :**

Photocopie de la licence F.F Athlétisme (N° visible et nom du club)

OUI NON

OU

Photocopie du certificat médical (seulement si vous n'avez pas de licence valide) :

OUI NON

L'inscription n'est validée que si elle est complète : Bulletin d'inscription dûment rempli, règlement (chèques ou espèces), photocopie de la licence ou du certificat médical datant de moins d'un an à la date de la course, attestant de l'aptitude à pratiquer la course à pied en compétition.
Justificatif d'âge (pour les non licenciés). Autorisation parentale pour les mineurs.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve : OUI

FAIT LE : SIGNATURE :

Crest-Voland/Cohennoz — Flumet/Saint Nicolas la Chapelle –
La Giettaz en Aravis – Notre Dame de Bellecombe

Règlement de l'Aravis Snow Trail 2014

ARTICLE 1 : L' «Aravis Snow Trail » est organisé par l'Office de Tourisme du Val d'Arly/ Bureau de La Giettaz. L'épreuve aura lieu le samedi 29 mars 2014. La course hors stade de type trail se déroulera entre 1200 et 1930 mètres d'altitude.

2 parcours :

- le Soft 11 km 840m dénivelé +
- l'Expert 14 kms 984m de dénivelé +. (attention barrière horaire)

Certaines portions seront enneigées, damées par des engins ou scooter des neiges. Pour plus de renseignements sur la course ou le présent règlement, contactez l'organisateur au 04 79 32 91 90 ou par courriel : info@la-giettaz.com.

Nouveautés :

- **Heure du départ 8h**
- **Pour raison de sécurité : barrière horaire sur le grand parcours, dernier passage 9h30 au sommet de la piste de Boënet**
Après cet horaire les concurrents inscrits pour la grande boucle devront obligatoirement bifurquer sur le petit parcours, ils seront classer sur le petit parcours.

ARTICLE 2 : ORGANISATION

- Les secours sont assurés par le service des Pistes et les pompiers.
- Une liaison radio relaie les suiveurs et contrôleurs des courses.
- En cas de conditions météorologiques défavorables ou autres, l'organisation se réserve le droit de modifier l'épreuve (même en cours) ou de l'annuler. Les parcours (et les distances) sont donc indicatifs.
- Bénévoles aux intersections et principaux changements de direction.
- Balisage en place le long du parcours.
- La durée de l'épreuve est limitée à 3h30

ARTICLE 3 : PARTICIPATION/CATEGORIES

Les épreuves sont ouvertes à tous, hommes ou femmes, licenciés ou non, à partir de 16 ans acquis. Les catégories de cette épreuve sont pour chaque parcours :

Dames

Cat 1 CA – JU 1995 - 1998
Cat 2 ES- SE 1994 - 1975
Cat 3 V1-V2-V3-V4 1974 et avant

Hommes :

Cat 4 CA- JU 1995 - 1998
Cat 5 ES – SE 1994 - 1975
Cat 6 V1 1974 -1965
Cat 7 V2–V3–V4 1964 et avant

Office de tourisme du Val d'Arly Mont-Blanc
Bureau de La Giettaz
Chef Lieu - 73590 LA GIETTAZ - FRANCE
Tél.: +33 (0)4 79 32 91 90 mail: info@la-giettaz.com
IMO : 73120014 SIRET : 531 091 379 00010

Crest-Voland/Cohennoz — Flumet/Saint Nicolas la Chapelle –
La Giettaz en Aravis – Notre Dame de Bellecombe

ARTICLE 4 : PROGRAMMATION DES RESULTATS ET RECOMPENSES

La remise des prix aura lieu à 11h30 au hameau du Plan, pied des pistes.
Seront récompensés les trois premiers de chaque catégorie.

ARTICLE 5 : ENGAGEMENT L'engagement n'est accepté qu'accompagné :

1) de la photocopie de la licence F.F.A. ou de la photocopie du certificat médical, datant de moins d'un an à la date de la course, attestant de l'aptitude à pratiquer la course à pied en compétition.

2) Du paiement des droits d'inscriptions :

Inscription avant le 29 mars 2014 :

- parcours Soft / Expert 15€ : inscription course
- parcours Soft / Expert 25€ : Inscription course & repas

Inscription sur place le jour de l'épreuve (le 29 mars 2014) :

- parcours Soft / Expert 20€ : inscription course
- parcours Soft / Expert 30€ : Inscription course & repas

4) D'un justificatif d'âge pour les non licenciés (l'âge est souvent inscrit sur le certificat médical).

5) Du bulletin d'inscription.

6) D'une autorisation parentale pour les mineurs.

Clôture des engagements 45 minutes avant le départ, limité à 300 participants au total.

La validation de l'engagement équivaut à l'acceptation du présent règlement.

Les inscriptions sont enregistrées à l'adresse suivante : Office de Tourisme du Val d'Arly/ Bureau de La Giettaz – Chef Lieu – 73590 La Giettaz. (Chèques à l'ordre de la « Régie des recettes de l'Office de Tourisme du Val d'ARLY »). La remise des dossards aura lieu le samedi de 06h30 à 07h15 au PC course au niveau du départ, au hameau du Plan.

Les participants s'engagent à se plier aux exigences du service d'ordre et à porter le dossard avec les sponsors apparents sous peine de disqualification.

ARTICLE 6 : MATERIELS : Les concurrents doivent être chaussés et habillés en conséquence, les températures peuvent varier entre -10°C et 15°C, (collant long, blouson thermique, gants, bonnet, fibres synthétiques de préférence). L'organisation se réserve le droit de refuser le départ à un concurrent qui ne serait pas assez équipé contre le froid. Les bâtons et les pointes sont autorisés. Il est interdit de suivre les coureurs à ski ou autre. Il est fortement recommandé d'emporter de l'eau avec soi, l'air étant très sec. Ravitaillement hors zone non autorisé. Assistance interdite. Raquettes interdites. Les chiens sont interdits. Les glissades avec ou sans support sont interdites.

Office de tourisme du Val d'Arly Mont-Blanc
Bureau de La Giettaz

Chef Lieu - 73590 LA GIETTAZ - FRANCE

Tél.: +33 (0)4 79 32 91 90 mail: info@la-giettaz.com

IMO : 73120014 SIRET : 531 091 379 00010

Crest-Voland/Cohennoz — Flumet/Saint Nicolas la Chapelle –
La Giettaz en Aravis – Notre Dame de Bellecombe

ARTICLE 7 : ABANDON Tout concurrent qui abandonne devra obligatoirement remettre son dossard au contrôle d'arrivée. Tout dossard non restitué entraînera des poursuites. Tout abandon doit être signalé au plus vite à l'organisation. PC course ou bénévoles.

ARTICLE 8 : MISES HORS COURSE Les concurrents seront éliminés pour cause de :

- Absence de dossard (ou dossard recouvert par vestes etc.)
- Falsification de dossard
- Retard au départ de la compétition (départ 8h00 samedi 29 mars)
- Des contrôles de passage (CP) sont mis en place sur le parcours. Chaque contrôle de passage manqué sur une section entraîne la disqualification du coureur.
- Pollution ou dégradation des sites traversés (couper les sentiers, jets de détritrus : punch power etc.)
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident consécutif à un mauvais comportement.

ARTICLE 9 : COMMODITÉS Parking à proximité dans le hameau du Plan. En arrivant par Flumet, traverser le village de La Giettaz pour ensuite prendre la direction du hameau du Plan et des remontées mécaniques. En arrivant par le col des Aravis, prendre la direction du hameau du Plan et des remontées mécaniques avant de traverser le village.

2 ravitaillements sont prévus durant la course (solide et liquide). Un ravitaillement est aussi prévu à l'arrivée de la course.

ARTICLE 10 : SECURITÉ Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

ARTICLE 11 : ETHIQUE Chaque concurrent s'engage à :

- Prendre le départ dans un esprit sportif et loyal,
- Parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.
- Respecter les membres de l'organisation et les autres concurrents.
- RESPECTER L'ENVIRONNEMENT

ARTICLE 12 : MEDIATISATION Tout participant autorise expressément les organisateurs, ainsi que les ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à l'une des épreuves, et ce pour une durée illimitée.

ARTICLE 13 : ASSURANCE L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par les organisateurs.